



Renault Guyancourt-Aubevoye
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex
API - CTA G24 0 40
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45
Portable 06 82 45 48 18
Aubevoye le 02 Octobre 2000 numéro 22

COMPTE RENDU DE LA REUNION DP DU 26 SEPTEMBRE

Etaient présents à la réunion :

Représentants la Direction : Mrs TROUILLARD, BRISMONTIER.

Représentants la CFE/CGC : Mrs NEBBAK, LHUISSET.

Représentant la CFDT : Mr CHEDEVILLE.

Représentant la CGT : Mr BESSIN.

Représentants SUD : Mrs CHARLUET, CHERVIN, LELOUP, VILLIEUX, WATTERLOT.

La direction a répondu aux questions écrites de la CFE/CGC (les premières depuis leur mandat), CFDT (qui revient par la fenêtre après la signature de l'ARTT...) et SUD.

Commentaire : bientôt les élections DP et CE

1) DOCUMENTATION:

Les représentants du personnel SUD demandent les différents accords en vigueur dans notre établissement.

La Direction nous informe qu'on les aura prochainement, bis repetita..., c'est déjà ce qui nous avait été dit aux réunions précédentes.

2) CONGES HIVER / PRINTEMPS.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Les dossiers vacances hiver / printemps du CE doivent être remis avant le 25 Septembre, comment les salariés se positionnent-ils, ne connaissant pas les périodes hautes ou longues ?.

Réponse de la Direction :

Le salarié doit interroger sa hiérarchie et déposer une demande de congé. Ce n'est pas le problème de la Direction si la gestion des vacances du CE est ainsi.

3) DEPLACEMENT DU PERSONNEL A L'ETRANGER :

Déplacements par avion :

Les délégués du personnel SUD demandent les mêmes avantages pour tous.

Réponse de la Direction :

Il n'y a pas les mêmes avantages pour tous dans nos conventions collectives. Quand des cadres voyagent avec des ETAM ou APR du même service, c'est la meilleure solution qui doit être retenue.

4) AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les délégués du personnel SUD demandent :

- Peut-on nous obliger à faire des heures supplémentaires durant les périodes basses ? Si oui, quel est le délai de prévenance ?.
- Les 35 h de formation par an sont elles un minimum ou un maximum ? (ex : Anglais 100 heures de cours à l'année).
- Comment doit-on saisir les formulaires des périodes hautes et basses ? (actuellement le service paie ne sait comment saisir ces périodes). Selon les services, les salariés remplissent ou ne remplissent pas ces formulaires.
- Un salarié tombe malade la semaine du 01 Novembre, comment récupère-t-il les deux de RTT collectifs ? .

Réponse de la Direction :

- Oui exceptionnellement, très ponctuellement....
Le délai de prévenance est de 0 jour, 0 heure, 0 minute et 0 seconde
- Le CEF (Compte Epargne Formation) peut être imputé d'heures par anticipation pour les nouveaux embauchés ou formation dépassant les 35 heures annuelles.
- La hiérarchie doit remplir le formulaire avec le salarié.
SUD a demandé que ce formulaire soit co-signé par le (les) salarié (s), ce n'est pas le cas actuellement.
- En cas d'arrêt maladie, il n'y a pas de récupération des jours collectifs,

5) HORAIRES DE TRAVAIL :

- Les délégués du personnel SUD demandent le point des heures supplémentaires effectuées en Août 2000 au CTA par service (66423, 64840, 64848, 64862, 64865, 64866, 67124, ...)
- Les délégués du personnel SUD demandent le point des heures de roulage d'Août 2000.
 - 31.5 Heures (64865 et 64866).
 - 28.5 Heures..

6) EFFECTIFS :

Les délégués du personnel SUD demandent les effectifs du C.T.A. au 31 Août 2000 par service, ainsi que le personnel en prêt d'usine, sous-traitant et intérimaire.

Effectif :	Renault :	517	
	Prêt Usine :	23	
	S/Traitant :	179	
	Intérimaires :	63	TOTAL : 782

7) S.V.V.P.:

Lors des campagnes de promotion sur les véhicules, les membres du personnel se trouvent souvent dans l'impossibilité de commander le modèle désiré, cela même dans les premiers jours de cette campagne.

Quelles en sont les raisons ?

Réponse de la Direction :

Ce n'est pas l'établissement qui décide des promotions ; ce sont des opérations ponctuelles avec très peu de véhicules. C'est du ressort de la Direction commerciale.